

CONTRIBUTION



« REVENU UNIVERSEL DE SOLIDARITÉ ET PÔLE PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL »

NOVEMBRE 2019

Préambule

L'UNSA, porteuse de valeurs humanistes et républicaines, œuvre pour une société plus inclusive.

Actuellement, on ne peut que constater un contexte de pauvreté et de précarité en expansion, un vivre ensemble qui souffre de la montée de l'individualisme et des populismes mettant en péril la cohésion du modèle démocratique et républicain et d'un système institutionnel complexe (nouveaux acteurs, multiplicité des dispositifs) et peu lisible.

La fragilité des bénéficiaires des minimas sociaux impose à la société de garantir les valeurs de solidarités à l'égard de tous, quels que soient leurs besoins.

Notre Union reconnaît le droit à la vulnérabilité humaine et conçoit l'accompagnement social comme un droit fondamental universel dans le cadre d'un service d'intérêt général.

Il s'agit d'abord de **répondre aux besoins de base** des 8,6 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 3 millions d'enfants, sans oublier le million de travailleurs pauvres qui vivent avec environ 800 € par mois, notamment du fait du travail partiel contraint. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que 70 % des personnes pauvres vivent hors des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, réparties sur tout le territoire, dans les outre-mer et en secteur rural.

Tous les travaux réalisés démontrent la complexité du sujet, l'importance des phénomènes de reproduction sociale en la matière et la nécessité d'apporter des réponses coordonnées s'inscrivant dans le parcours de vie de la personne. **Le système de redistribution**, notamment des prestations familiales et sociales, joue déjà un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté, mais **est encore insuffisant notamment pour les familles monoparentales et/ou nombreuses et les jeunes en rupture**.

Pour l'UNSA, **les dispositifs existants doivent être consolidés financièrement**, notamment pour pérenniser les expérimentations qui ont fait leur preuve. L'UNSA estime aussi que des mesures concertées doivent être prises pour **déployer la création de nouveaux mécanismes**, notamment au travers d'une politique publique interministérielle (Éducation nationale, jeunesse et sport, santé, solidarité...) au plus proche des territoires.

La pauvreté ne disparaîtra pas spontanément avec un regain de croissance et une amélioration de l'emploi.

L'UNSA propose de créer un Revenu Universel de Solidarité et de mettre en place un Pôle Public d'accompagnement Social et Professionnel organisant et facilitant l'accueil et le suivi des bénéficiaires de celui-ci.

Cette nouvelle politique publique devra répondre aux exigences de simplification, d'harmonisation et d'amélioration de la situation des bénéficiaires.

Laurent Escure
Secrétaire général

SOMMAIRE

I.	Le RUA : un revenu universel de solidarité, le RUS	4
a.	Les effets attendus	4
b.	Définition, périmètre et cibles	4
c.	Les prérequis et dispositions connexes	7
II.	Le RUS dans une démarche d'insertion durable : un droit opposable à l'accompagnement	8
a.	Un contexte contreproductif	8
b.	Mieux accompagner grâce au Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel (PPASP)	9
III.	Gouvernance et pilotage du RUS et du PPASP : un enjeu de démocratie sociale	12
a.	Un contexte inextricable, générant inefficacité et inégalités	12
b.	Comment mieux piloter et organiser ?	13
c.	Formation et mobilisation des acteurs : un passage obligé pour un nouvel élan de l'accompagnement humain	14

I. Le RUA : un revenu universel de solidarité, le RUS

En cohérence avec la lutte contre la pauvreté et la recherche d'émancipation de chacun et pour contribuer à les concrétiser, ce revenu universel de solidarité, garanti et stable, pendant une période plus ou moins longue de difficulté, doit permettre aux personnes de vivre dans la dignité et aider ceux qui sont en âge et en capacité de travailler à trouver un emploi rémunérateur ; l'émancipation sociale de toutes et tous y compris par le travail devant rester les objectifs premiers.

a. Les effets attendus

Le non-recours et la perte de droits pourront être largement minorés sous réserve **d'envisager** l'automatisation du versement de la prestation grâce à la dématérialisation des procédures dès lors que la condition de ressources est vérifiée sur la base des données de l'administration fiscale. Seul le volet d'accompagnement (lorsqu'il existe) donnerait lieu à instruction par les services concernés.

Éviter la redondance des demandes de justificatifs ou de documents, à l'image du programme « Dites-le nous une fois » mené par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique doit être un objectif opérationnel fort. Ces échanges de données doivent néanmoins être sécurisés et assurés dans le **respect de la vie privée et la protection des données personnelles**.

La prise en compte de problématiques spécifiques doit apparaître tant dans les objectifs que dans la mise en œuvre du dispositif. Il est notamment urgent de traiter la **pauvreté des jeunes**. Rappelons le constat : 26% des SDF ont entre 18 et 29 ans. De même, **l'accès de tous au logement** est un véritable défi.

b. Définition, périmètre et cibles

Chaque personne en situation de fragilité sociale et économique doit avoir **droit à un revenu garanti et stable qui se présente comme une prestation sous condition de ressources**, ce socle de solidarité se substituant aux minima sociaux existants (RSA, ASPA, ASS, AAH, ASI). Il doit être versé à toutes les personnes quelle que soit la partie du territoire sur laquelle elles vivent.

C'est un **revenu attaché à la personne dès 18 ans, conjugalisé, indexé sur le salaire médian**, le socle étant de 60% de ce montant (seuil de pauvreté).

Ce minimum est un minimum vital, suffisant à peine à vivre dignement, duquel aucune autre ressource connexe ne doit venir en déduction et en réduire son montant (suppression du forfait logement).

Il doit être identique pour toutes et tous à situation de ressources similaires. Cependant, pour les **personnes handicapées ou âgées**, il faut envisager une aide complémentaire spécifique afin de garantir un montant de prestation équivalent à l'existant si nécessaire.

Le revenu universel doit être attribué **dès 18 ans** (Pour ceux ne bénéficiant d'aucun soutien de leurs parents ou indépendants fiscalement) :

- Aux **jeunes NEET** (sans emploi, ni formation, ni études), selon le principe de la Garantie jeunes et de l'accompagnement vers l'emploi avec la contractualisation, grâce à un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services publics de l'emploi, dont les missions locales et les associations œuvrant dans ce secteur ;
- Aux **jeunes sortant de l'ASE** (Aide sociale à l'enfance) dans le cadre de leur contrat jeune majeur. L'UNSA estime, comme le CESE, que ces jeunes doivent être soutenus par la solidarité nationale en étant bénéficiaires du revenu universel. Ils devront également pouvoir bénéficier d'un accompagnement social et éducatif, dans le cadre d'une compétence obligatoire des départements ;
- Aux **étudiants** ayant des ressources inférieures à un montant à définir (en remplacement des bourses) ;
- Aux **jeunes en situation de handicap** (Étude à réaliser pour les 18-20 ans qui perçoivent l'AEEH).

Le simple fait d'harmoniser les bornes d'âge, discriminantes et trappes à pauvreté, aura un effet massif de prévention sociale.

Le **cumul d'un revenu de solidarité avec un revenu du travail** dans le cadre de la prime d'activité doit être prévu afin de ne pas décourager l'activité (dès la première heure travaillée).

L'effet figé pour l'ensemble des prestations sociales (3 mois) doit être développé afin de stabiliser le revenu du bénéficiaire pendant une durée déterminée.

Si les aides au **logement** ne relèvent pas directement du RUA ou du RUS, elles procèdent d'un droit connexe, indispensable au parcours réussi des bénéficiaires des minimas sociaux pour l'accès et le maintien dans l'emploi.

L'UNSA demande que le supplément loyer soit clairement identifié de façon à permettre le déclenchement des dispositifs incluant loyer + charges, pour protéger et maintenir les bénéficiaires dans leur logement.

Au-delà de la suppression du forfait logement que nous portons, il convient de simplifier et d'harmoniser les bases ressources et les périodes de référence, élargies au calcul du supplément de loyer qui vient remplacer l'APL.

Sur ce sujet, plus globalement, il s'agit de :

- o Favoriser l'accès des bénéficiaires aux **logements très sociaux** sur l'ensemble du territoire ;
- o Développer l'encadrement des loyers afin que le coût du logement ne se rajoute pas à la situation de précarité ;

- o Encourager **l'intermédiation locative** dans le parc privé comme dans le parc public ;
- o Adapter les dispositifs et l'accompagnement aux périodes de fragilité (perte d'emploi, réduction des revenus du travail) en prévention de la pauvreté ;
- o Améliorer le logement pour les étudiants : accès, maintien, loyers, modalités ;
- o Mieux accompagner les jeunes aux portes de l'emploi et du logement au moment où ils se retrouvent pour la première fois sur le marché du travail bien souvent en situation de précarité ;
- o Promouvoir le dispositif Visale de sécurisation locative (caution, loyers impayés) notamment auprès des jeunes, étudiants et du parc locatif privé ;
- o Revoir le système de cautionnement et de dépôt de garantie, hors du dispositif Visale, pour les bénéficiaires des minimas sociaux ;
- o Réserver aux jeunes sans abri des structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion tels que les CHRS Jeunes et des places d'hébergement d'urgence dans les résidences dédiées aux jeunes, en particulier dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT) pour les alternants, apprentis ou salariés et le CROUS pour les étudiants ;
- o Permettre aux propriétaires en situation de précarité d'accéder à un parcours simplifié de rénovation de leur logement dans le cadre du service public de performance énergétique de l'habitat.

Le recours sur succession ne doit pas concerner le Revenu Universel de Solidarité.

c. Les prérequis et dispositions connexes

Le revenu universel de solidarité doit intégrer la **reprise et l'extension des droits** connexes, notamment la PUMA et les droits attachés à l'ASS (exemples : complémentaire santé solidarité, point de retraite dans la réforme en cours de négociation).

Doivent s'inscrire résolument dans la dynamique de mise en place du revenu universel de solidarité :

- Le développement de la formule du rendez-vous des droits avec l'ensemble des administrations
- La simplification des critères d'attribution (des prestations et aides en général et du RUS en particulier)
- La suppression ou la modification de certains critères d'âge sont des chantiers à mener
- L'existence d'un expert référent au sein de chaque organisme délivrant des prestations, services ou formation, qui améliore la compréhension réciproque, l'orientation et l'analyse de situation complexe.

II. Le RUS dans une démarche d'insertion durable : un droit opposable à l'accompagnement

L'accompagnement global vers une insertion durable est un droit à un accompagnement social si nécessaire et à un accompagnement si possible vers et dans l'emploi tout au long de son parcours afin d'autonomiser la personne et construire un projet personnel et professionnel.

Actuellement, ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques de lutte contre la pauvreté :

- o **La lutte contre les préjugés** à l'égard des personnes en situation de pauvreté ;
- o **Le suivi humain et individualisé** des personnes dans le respect de leur dignité.

L'UNSA souligne aussi qu'il convient de **respecter le projet de chacun qui n'est pas toujours directement lié à l'emploi**, comme défini dans l'article 1er de la loi de 1998 relative à lutte contre les exclusions : « La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

Il convient également que les accompagnements proposés ne fassent pas l'objet de menaces de retrait en fonction du degré de coopération de la personne.

Il faut rappeler que l'accès aux droits (y compris celui à un service social) **est un chantier multiforme**, et ne saurait se résumer au versement d'une allocation et/ou à l'intervention « magique » d'un référent de parcours.

a. Un contexte contreproductif

Le système actuel de gestion de masse ne permet plus la prise en compte des besoins individuels, lesquels nécessitent des « points de médiation » : accueils administratifs, conseillers, travailleurs sociaux, ...

L'organisation même des institutions et services obère la capacitation des individus, des personnes bénéficiaires comme des professionnels (agents administratifs, conseillers Pôle emploi, travailleurs sociaux, ...) : exécution de tâches, de démarches, délais d'attente, multiplicité des interlocuteurs, impuissance à améliorer le quotidien des personnes accompagnées ... Une plus grande fluidité des parcours sera effective si des changements organisationnels sont opérés.

Le constat d'une déconnexion entre la qualité et la pertinence des états des lieux, voire des projets, est flagrant face aux prises de décision, aux budgets votés et alloués et aux organisations mises en place.

b. Mieux accompagner grâce au Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel (PPASP)

La question de la **diversification des modalités d'accompagnement et de participation des bénéficiaires est fondamentale**. Si les professionnels sont indispensables, d'autres acteurs peuvent également venir enrichir les possibilités. La pair-aidance, les co-formateurs dans la formation initiale des travailleurs sociaux, les chercheurs-pair dans la recherche universitaire sont autant de pistes à explorer.

L'UNSA envisage le service public de l'insertion comme un **Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel (PPASP)** :

- **Lieu unique d'accompagnement**
 - Social,
 - Vers et dans l'emploi,
 - Vers et dans la formation.
- Disposant **d'équipes pluri professionnelles et pluridisciplinaires** ;
- Offrant **un accueil et un accès aux droits**.

Les objectifs assignés au PPAPS :

- **Accueil personnalisé** permettant :
 - D'évaluer les besoins de la personne ;
 - De l'orienter vers l'accompagnement le plus adapté ;
 - De limiter le nombre de démarches, en offrant un service plus lisible, efficace et efficient.
- **Harmoniser et réduire les délais de traitement** des demandes ;
- **Harmoniser les pratiques** (référentiel national de l'accompagnement, qui peut s'articuler avec le principe de la libre administration des collectivités territoriales), dans un **cadre bienveillant et éthique**.

La création d'un « **dossier personnel unique** », conçu comme un outil au service de la personne et de son projet, respectant le cadre suivant :

- Comportant des données de situation administrative personnelle, d'emploi, de formation exclusivement,
- Partagé entre les services parties prenantes au projet et accessible à l'intéressé
- Permettant des prescriptions directes par les professionnels concernés (missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, services insertion des conseils départementaux, ...)

L'organisation devra être pensée pour que la personne puisse garder un **interlocuteur principal** tout au long de son parcours, même si plusieurs intervenants peuvent être nécessaires selon ses besoins.

Des travailleurs sociaux sont déjà positionnés sur l'accompagnement social, lorsqu'il est nécessaire et contribuent à un accompagnement vers l'emploi (dans le cadre du RSA, des CHRS, ...).

En articulation avec cette nouvelle organisation, l'existence d'un **maillage territorial partenarial** doit viser à **garantir l'égalité d'accès des citoyens à un premier accueil social inconditionnel**, non exclusif des accueils existants proposés par les institutions et associations, et pris en charge par des intervenants sociaux formés dans le cadre d'un partenariat exigeant et garant des droits des personnes.

Ne doivent pas non plus être éludées les améliorations suivantes :

- o **Répartition des tâches entre professionnels sociaux, conseillers emploi, conseiller formation professionnelle et personnels administratifs**
- o Affectation des **moyens humains** éventuellement nécessaires dans le champ **administratif et pour la médiation numérique**.

La **dématérialisation des procédures** doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche globale **d'inclusion numérique** tout en garantissant le **maintien d'un accueil physique** pour les demandeurs. Les services sociaux des départements et les CCAS-CIAS sont en première ligne pour l'accueil social des publics. Les missions locales, Pôle emploi, ... le sont pour les publics en recherche de formation, d'emploi ou d'allocation. Les organisations doivent garantir l'égal accès de tous, quelle que soit leur situation en termes de précarité numérique. La lutte contre l'illectronisme inscrite dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté devra donner toute sa mesure auprès des publics concernés par le revenu universel de solidarité.

Les dispositifs et expérimentations qui ont fait leurs preuves (ou qui vont faire l'objet d'une évaluation) **devront continuer à être proposés**, avec des améliorations si nécessaires :

- o Accompagnement social :
 - De toute évidence, les conseils départementaux qui ont positionné dans le cadre du RSA leurs travailleurs sociaux sur leur cœur de métier et leur technicité ont joué la complémentarité avec les services de l'emploi
- o Accompagnement vers l'emploi :
 - Territoires « Zéro chômeurs de longue durée » à pérenniser ;
 - Adapter la Garantie jeunes afin que l'accompagnement monétaire (RUS) et l'accompagnement vers l'emploi soit inscrit dans la durée jusqu'au premier emploi ;
 - Renforcer la formation dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE). Rôle des collectivités territoriales et des entreprises pour soutenir l'activité quotidienne des structures de l'IAE ;
 - Le PPASP doit être en mesure d'orienter vers les structures IAE et d'exercer un contrôle. L'objectif étant la transition vers l'emploi durable de qualité.

- o Accompagnement vers et dans la formation :
 - Le PPASP a cette mission, à travers les compétences des opérateurs et de tous les acteurs de la formation professionnelle qui doivent y être pleinement intégrés : Pôle Emploi, Cap emploi, missions locales, les OPCO, les branches, les conseils départementaux...

- o Une réflexion est nécessaire pour les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont plus dans le système scolaire et qui ont une obligation de formation selon le projet de loi pour une « École de la confiance ».

- o Accompagnement dans l'emploi
 - Entreprises adaptées – ESAT : un processus de réforme du modèle et du financement des entreprises adaptées (EA) a été initié et a abouti à l'adoption, dans le cadre de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de la possibilité de développer deux types d'expérimentations, la première portant sur la mise en place du contrat à durée déterminée tremplin en EA et la deuxième sur les entreprises adaptées de travail temporaire.

- o L'importance d'un travail en collaboration entre le monde économique, les branches, les entreprises et les acteurs du service public de l'emploi est à souligner pour accompagner les parcours des bénéficiaires au-delà des CDD. Par ailleurs, la lisibilité sur les moyens financiers consacrés à l'expérimentation et à l'évaluation est également indispensable afin de pouvoir comparer avec d'autres expérimentations telles que l'emploi accompagné ou les dispositifs d'insertion en milieu ordinaire des ESAT.

D'une manière générale, il y a besoin de développer les passerelles entre les actions et dispositifs, avec droit de retour. Ce chantier doit s'ouvrir afin de lever les obstacles structurels, concurrentiels et ceux liés au profil des personnes, quelle que soit leur situation.

III. Gouvernance et pilotage du RUS et du PPASP : un enjeu de démocratie sociale

En tout état de cause, l'UNSA attend une **mobilisation forte de l'État en faveur d'un pilotage de la politique publique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en général, de l'instauration d'un Revenu Universel de Solidarité et d'un Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel en particulier**, dans un espace institutionnel pertinent et efficient. Il s'agit de répondre aux contraintes spécifiques d'une politique régalienne (accès équitable aux services, égalité de traitement sur le territoire national, professionnels formés, ...).

a. Un contexte inextricable, générant inefficacité et inégalités

L'organisation des services de l'emploi et de l'insertion est actuellement jugée inefficace, non pas du fait de ses agents, mais à cause de freins :

- o Structurels et organisationnels, dont la question, non totalement résolue, des répartitions des compétences entre les collectivités et l'État et entre les collectivités elles-mêmes, ainsi que leur caractère obligatoire ou facultatif ;
- o Dus aux modalités des attributions budgétaires et au manque de cohérence globale, qui aboutissent à une multiplicité d'acteurs, de dispositifs et d'outils, organisés en silos.

Pour nombre de politiques publiques, l'État décide, via la représentation nationale, et les départements ou les régions mettent en œuvre. **La proximité des bénéficiaires, la connaissance du terrain sont indéniablement une force de la décentralisation.**

Au titre de la libre administration, ces derniers disposent donc d'une marge de manœuvre certaine. C'est ce qui explique les disparités territoriales, vecteur d'inégalités de traitement des citoyens devant la loi : différences d'organisation, de moyens, de nombre et de qualification des personnels, application inégale de la loi ...

Par ailleurs, ces disparités s'accroissent : à la question des **dotations étatiques** pour les dépenses sociales (allocations et accompagnement) et de fonctionnement, impliquant un **recentrage sur les prestations au détriment de l'accompagnement**, est venu se surajouter celle de l'intérêt ou du désintérêt des exécutifs locaux pour les politiques sociales.

Il faut s'interroger également sur la baisse de la présence des départements dans le champ de **l'innovation sociale**, largement investi historiquement par les associations (volonté politique, moyens humains, vision globale), elles aussi en difficulté du fait des coupes budgétaires.

La **contractualisation**, dans son acceptation actuelle (cf. la Stratégie de lutte contre la pauvreté) aménage le réel mais ne le change pas et ne garantit pas l'égalité de traitement, faute de moyens à la hauteur des ambitions affichées.

b. Comment mieux piloter et organiser ?

Les acteurs parties prenantes à la mise en place du Revenu Universel de Solidarité et du Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel auront, du niveau national à l'échelon local, une grande responsabilité dans la réussite souhaitée par l'UNSA de ce changement sociétal.

o Au niveau national :

- La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ;
- Le comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Sont assurés à ce niveau :

- La garantie de l'égalité des citoyens ;
- La régulation administrative et financière ;
- L'évaluation de la politique publique.

o Au niveau régional :

- Une structure de portage régionale ;
 - Présidée par le Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté ;
 - Tri-partite : État, collectivités territoriales, organisations syndicales + personnes accompagnées.

Sont assurés à ce niveau :

- La déclinaison de cette politique publique, ancrée dans les territoires
- L'élaboration du volet emploi/formation/accompagnement du Schéma régional de lutte contre la pauvreté en lien avec les enjeux de mobilité et de transition écologique

o Au niveau local (départements et métropoles) :

- Le conseil départemental, chef de file des politiques sociales, coordonne sur son territoire les actions et collecte les données relatives aux indicateurs nationaux, régionaux et locaux relevant de ce champ ;
- Le préfet, au travers de ses services (DIRECCTE), coordonne les actions relevant du champ de l'État.

c. Formation et mobilisation des acteurs : un passage obligé pour un nouvel élan de l'accompagnement humain

Afin de vraiment pouvoir sortir d'une situation difficile et compliquée (logement, éducation des enfants, emploi, santé ...), **les personnes en situation de pauvreté ont besoin du soutien des professionnels pour bâtir leur projet et le pérenniser.**

o Cet accompagnement global implique que les **agents des missions locales, de Pôle emploi, ... bénéficient d'une formation** à cette approche, plus complexe qu'une simple gestion de flux de dossiers au sein de dispositifs divers. L'organisation humaine et matérielle (antennes, modalités de contacts : téléphone, internet ...) doit être repensée dans le sens de la proximité et du dialogue, ...

o Ce soutien nécessite également que les moyens soient donnés aux **travailleurs sociaux concernés en dégageant un réel temps de travail, avec des formations de qualité**, notamment à la compréhension et à la connaissance des publics en difficulté.

L'UNSA est très attachée à un dispositif de formation initiale et continue de qualité pour les travailleurs sociaux, chevilles ouvrières dans l'accompagnement des personnes :

Les effets de la **formation initiale renouvelée** qui a débuté en septembre 2018 avec la réingénierie des diplômes (que l'UNSA a soutenue) se produiront à compter des promotions de juin 2021 ...

- Le **Plan national de formation continue**, censé notamment mettre à jour les connaissances et compétences des « anciens diplômés », nous paraît sur de mauvais rails :
 - Non opposable aux employeurs ;
 - Non signé, y compris par les ministères ;
 - Budgets de formation en baisse ... la réalité du terrain est bien loin de ses objectifs.

Force est de constater le hiatus, les incompréhensions des décideurs face aux politiques sociales et aux travailleurs sociaux :

- **Hommes/femmes politiques, cadres de la haute fonction publique, cadres des collectivités territoriales** (DGS, DGFIP, DGRH ...) seraient plus à même de prendre leurs décisions en toute clarté, et le dialogue avec les agents et leurs représentants en serait sûrement facilité si leurs formations initiales et continues comportaient des **notions de développement social, de travail social et d'investissement social** ;
- Les élus locaux et des bénévoles dirigeants d'associations en première ligne face aux citoyens/usagers sont également très démunis.

L'UNSA est favorable à un effort de **formation auprès des élus, cadres et dirigeants du secteur public ainsi que des bénévoles dirigeants des associations** :

- Gage de **décisions stratégiques et opérationnelles à la hauteur des enjeux de la cohésion sociale** ;
- Autre effet secondaire : **une meilleure articulation des politiques publiques** par une limitation des doublons, des concurrences inutiles et des « oublis » (et donc un meilleur usage des deniers publics).

Pour l'UNSA, il faut **poursuivre la mise en œuvre du plan en faveur du travail social et du développement social**, en donnant les moyens humains et matériels au HCTS d'en assurer le suivi qui lui incombe désormais.

Actuellement, les travailleurs sociaux sont en « dissonance » avec leurs employeurs. «La dissonance ressentie peut être comprise comme naissant d'un écart entre deux définitions d'une même réalité : l'analyse que le travailleur social fait de son travail et la lecture qu'en privilégie son employeur. Cette dissonance est source de tensions internes chez les travailleurs sociaux, autour d'un enjeu principal : alors qu'ils souhaitent orienter leur action vers la création et le maintien d'un lien favorisant et soutenant la mobilisation des individus vers un changement significatif pour eux, l'organisation exige plutôt qu'ils gèrent, règlent et résolvent des « dossiers » ou des « cas » dits sociaux.»

Le « re » - développement du **travail social collectif** nous paraît également nécessaire.

Il revient à l'État de travailler à repenser la logique d'ensemble de l'intervention publique pour une cohérence des actions et une équité pour les bénéficiaires. **La participation des bénéficiaires** du Revenu Universel de Solidarité et du Pôle Public d'Accompagnement Social et Professionnel doit en être un axe majeur.

La Stratégie de lutte contre la pauvreté fait référence à un « choc de participation des personnes accompagnées » (instances de participation, comités d'usagers, portage des politiques sociales avec les personnes accompagnées ...).

Attention toutefois : les travailleurs sociaux pourraient développer une forte résistance à cette participation si eux-mêmes ne sont pas réintroduits dans les processus d'élaboration au titre de leur expertise. En effet, ils ne sont, le plus souvent, pas associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales ...



Pour l'UNSA, c'est l'investissement social qui doit guider les politiques publiques

L'investissement social vise à donner à l'intervention sociale et à la protection sociale un nouvel élan pour « armer » et accompagner les personnes dans leur parcours de vie. Il s'agit notamment **d'intervenir très en amont afin d'anticiper et de prévenir les risques sociaux**. Il s'agit également **d'assurer l'universalité des politiques d'investissement social**, actuellement extra-légales, sous contrainte de budgets limités, avec un morcellement désastreux des acteurs ...

Pour l'UNSA, **seule une action publique résolue** engageant l'ensemble des acteurs dans une démarche décloisonnée (État, collectivités locales et secteur associatif) permettra de **casser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale** et de prévenir les accidents de la vie et leurs effets délétères.

Cette politique doit faire l'objet d'une **évaluation quantitative et qualitative** rigoureuse, pour garantir un pilotage efficient au moyen d'indicateurs pertinents articulés aux financements, voire bonus-malus. Il conviendra également de **travailler sur l'acceptabilité** par les citoyens de la démarche.

Il faut donc engager **dès à présent une démarche d'explication grand public** permettant de **lutter contre** les idées reçues et les stéréotypes, en promouvant notamment le caractère inconditionnel à un revenu et à un accompagnement, gage d'une dignité retrouvée pour chacune et chacun.



www.unsa.org



@UNSA.Officiel



@UNSA_officiel